



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 JANVIER 2023

Le 24 janvier 2023 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 janvier 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

### **Etaient présents :**

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Charles LENOIR, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LEJEUNE, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Jonathan NOEL,

### **Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :**

François CRAMILLY à Charles LENOIR, Marie-Claude BEAUFILS à Elisabeth BIDEAUX, Béatrice TASSERY à Patrick CALLAIS, Juan Carlos VEGAS à Monique COURSELLE,

### **Absent(s) :**

François LANGLOIS

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Christian LETEURTRE est nommé secrétaire de séance.

#### Nombre de membres

En Exercice	27
Présents	22
Qui ont pris part à la délibération	26
Pour	26
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

#### DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les **DEUX MOIS** à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

## **MISE EN VENTE DE CINQ CONTAINERS DE STOCKAGE - CM/23/011**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune possède dans ses biens communaux des containers de stockage localisés aux services techniques.

Du fait de la réorganisation des ateliers et du réaménagement du magasin municipal, le matériel stocké dans cinq de ces containers a été dispatché.

Ces containers, en plus de prendre de la place sur le site des services techniques, ne servent plus. Il conviendrait donc de les vendre et ainsi faire rentrer une recette.

La vente de ces 5 containers se fera sur le site de web enchères AGORA STORE.

Monsieur le Maire demande donc son autorisation au Conseil Municipal pour procéder à cette vente.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**VU** les éléments fournis par les services techniques,

**VU** l'avis favorable et unanime de la commission Patrimoine, travaux et urbanisme du 10 janvier 2023,

**VU** l'avis favorable et unanime de la commission Politique financière et marges de manœuvre du 11 janvier 2023,

**VU** le rapport de Monsieur le Maire.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à vendre cinq containers de stockage.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire  
Le 26 janvier 2023

**Patrick CALLAIS,  
MAIRE**

